

⇒ Rédiger chacun des deux sujets (Histoire et Education Civique) sur deux feuilles séparées

I. Sujet OBLIGATOIRE d'Histoire : La politique religieuse de Louis XIV et ses conséquences



**Document 1 :** Les dragonnades ou comment forcer les protestants à se convertir (1685, Musée Carnavalet)

Doc 2 : Les conséquences de la révocation de l'Edit de Nantes

« Loin de produire l'effet qu'on en devait attendre, a causé et peut encore causer une infinité de maux très dommageables à l'État. La désertion de quatre-vingt ou cent mille personnes de toutes conditions, sorties du royaume, qui ont emporté avec elles plus de trente millions de livres de l'argent le plus comptant ; la perte de nos arts et manufactures qui attiraient en France un argent très considérable de toutes les contrées d'Europe ; la ruine la plus considérable du commerce ; la révocation a grossi les flottes ennemies de huit à neuf mille matelots des meilleurs du royaume ; et leurs armées de cinq à six cents officiers et de dix à douze mille soldats. [...] Quant aux protestants restés dans le royaume, on ne saurait dire s'il y en a un seul de véritablement converti... »

D'après VAUBAN, Mémoire pour la défense des Huguenots.

## Document 3 : L'exode des protestants



## I. Questions : ( 4 points chacune)

1. DOC. 1 : Comment est obtenue la conversion des protestants ?

En 1685, Louis XIV envoie ses soldats, qu'on appelle alors les *dragons*. Ils sont chargés de convertir les protestants **au catholicisme** (et non au christianisme car les protestants sont chrétiens) en utilisant des moyens coercitifs. Cette gravure qui date de **l'année de la révocation de l'édit de Nantes** illustre cette conversion forcée qui ne repose pas sur une foi réelle mais sur la peur « la force passe la raison »

2. DOC. 2 : Comment réagissent les protestants à la révocation de l'édit de Nantes ?

Dans cet extrait, Vauban, proche conseiller de Louis XIV, critique la révocation de l'édit de Nantes. Il décrit comment les protestants fuient le royaume de France, plutôt vers le nord de l'Europe dont la plupart des Etats sont protestants, avec toutes leurs richesses et leurs savoir-faire. Ceux d'entre eux qui étaient militaires se sont ralliés aux armées étrangères.

Quant à ceux qui sont restés, il semble, selon, Vauban que leur conversion soit superficielle : « ...on ne saurait dire s'il y en a un seul de véritablement converti... »

3. DOC. 2 et 3 : Quelles sont les conséquences de la politique religieuse de Louis XIV pour le royaume de France ?

Vauban évoque également dans cet extrait les conséquences négatives de la révocation de l'édit de Nantes. En effet, les protestants en fuite aggravent encore les difficultés économiques du royaume car leur départ provoque la fermeture d'ateliers ou de manufactures qui fabriquaient des produits très demandés en Europe. Par ailleurs, cette fuite a également des conséquences militaires puisqu'une partie des protestants s'engagent dans les armées ennemies et renforcent les menaces qui peuvent peser sur le royaume. Ils vont se joindre au Brandebourg (Prusse) qui a été longtemps l'ennemi de Louis XIV (Guerre de Trente ans), se dirigent vers les Provinces Unies réputées pour leur liberté religieuse (ils constitueront une partie des troupes qui soutient Guillaume d'Orange au moment de la « Glorieuse Révolution » mais ça vous ne pouviez pas le savoir, je ne vous l'avez pas dit donc je ne l'attendais pas dans vos copies-pas d'angoisse métaphysique s'il vous plaît !!!) Ainsi la politique religieuse de Louis XIV semble plutôt dangereuse.

## II. Rédiger un paragraphe argumenté (8 points)

À l'aide des informations tirées des documents **et de vos connaissances**, rédigez un paragraphe d'une vingtaine de lignes expliquant **la politique religieuse de Louis XIV**.

⇒ 2 points pour la présentation, l'orthographe et la syntaxe

**TRES IMPORTANT :**

- ⇒ Décrivez et analysez les documents quand cela est nécessaire. (Qui, quoi, quand, où, pourquoi, comment)
- ⇒ Justifiez toujours vos réponses, rédigez-les de manière la plus complète possible, illustrez vos réponses avec des extraits des documents entre guillemets ou des commentaires sur les images si il y a lieu.

Louis XIV, roi très croyant, veut unifier son royaume et rallier tous ses sujets au catholicisme. **C'est pourquoi, malgré l'édit de Nantes qui autorise les protestants à pratiquer leur religion, il n'aura de cesse de les persécuter.**

**Ainsi, les protestants sont considérés comme des hérétiques, ils sont soumis à la torture et diverses mesures vexatoires pour les forcer à se convertir.**

**A partir de 1685, Louis XIV leur imposera même la conversion avec les dragonnades au cours desquelles ses soldats (dragons) menaçaient les huguenots. La même année, le roi révoque l'édit de Nantes, interdisant définitivement le culte aux protestants.**

**Malheureusement, cette politique suscite de fortes réactions. En effet, une partie des huguenots s'enfuit vers d'autres Etats d'Europe qui les accueillent parfois avec empressement (Hesse, Brandebourg, Provinces unies,...). Ils vont même jusqu'à s'associer aux armées étrangères.**

**Certains restent malgré tout en France. Une part décide de résister aux forces royales et fomenté des révoltes comme celle des Camisards dans les Cévennes, tandis que d'autres font semblant de se convertir.**

**Cette politique est dramatique car elle a de lourdes conséquences tant économique, militaire que politique. Les finances sont en effet mises à mal par la perte de richesses considérables, le royaume se trouve menacé à la fois par la fuite de soldats aguerris et par l'inquiétude des Etats protestants voisins qui redoutent l'attitude de Louis XIV vis-à-vis des huguenots.**

- Connaissances personnelles
- Etude de documents
- Connecteurs logiques

⇒ Florilège des PA de Melles et Mrs : Lopez, Bres, Migliaccio, Olivia et Michon

II. Education Civique :

**Document 1 :**

« Le 14 septembre 2010, la **Cour européenne des droits de l'homme** (CEDH) a condamné la Turquie dans le cadre de l'affaire Hrant Dink. La CEDH a considéré que la Turquie **n'avait pas pris les mesures nécessaires afin d'empêcher l'assassinat du journaliste** (tué par balles le 19 janvier 2007, à Istanbul) et qu'avant la mort de celui-ci, **l'Etat turc avait enfreint son droit à la liberté d'expression.**

[...] L'Etat turc a été condamné à verser 100 000 euros de dommage moral à Raket Dink, la veuve du journaliste [...] « **Les autorités informées, de la planification de l'assassinat et de son exécution imminente n'a pas réagi afin de l'empêcher.** [...] C'est aux autorités turques, informées de ce projet, qu'il appartenait d'agir afin de protéger la vie de Firat Dink », indique la CEDH.

Hrant Dink avait publié des articles dans lesquels **il condamnait l'indifférence des Turcs face au génocide<sup>1</sup> arménien** [...]. Des groupes ultranationalistes turcs avaient réagi à ces publications par **des menaces et des plaintes.**

<sup>1</sup>: Génocide : Extermination volontaire d'un peuple par un Etat (Ce génocide a eu lieu en 1915 mais la Turquie n'a jamais voulu le reconnaître officiellement.)

Source : rsf.org (Reporter Sans Frontière)

**Doc 2 : La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 1950.**

Article 2 -

« **Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi.** La mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement [...]

Article 10-

« **Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion** et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les Etats de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations. »

**Document 3 :**

The screenshot shows the Council of Europe website for Turkey. The main header includes the Council of Europe logo and the text 'Conseil de l'Europe 47 pays'. Below the header, there are navigation links for 'Accueil', 'Le Conseil de l'Europe en bref', 'Presse | Multimédia', and 'Contacts'. A search bar is located in the top right corner. The main content area features a section titled 'Présidence du Comité des Ministres' with a sub-section 'Turquie - novembre 2010 à mai 2011'. Underneath, there is a news article titled 'Journée internationale contre la violence à l'égard des femmes' dated 24.11.2010, featuring a photo of Ahmet Davutoglu. To the right of the article, there are sections for 'Priorités' and 'Multimédia'. On the far right, there is a sidebar with 'Sites de référence' and 'Plus d'informations'.

**QUESTIONS (6 points)**

1. Documents 1 & 2 : Pour quelles raisons (oublié sur le sujet mais tout le monde a compris) la CEDH a-t-elle condamné la Turquie ? (2 points)

La Cour Européenne des droits de l'Homme a condamné la Turquie car celle-ci avait violé les articles 2 et 10 de la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme qui stipule que l'Etat doit protéger les citoyens contre toute atteinte à leur vie et leur permettre de s'exprimer librement. Or La Turquie malgré les menaces de groupes nationalistes n'avait pas protégé le journaliste. Elle avait également enfreint sa liberté d'expression.

2. Documents 2 : Qu'est-ce que la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme ?

La Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme est un traité qui a valeur de loi qui a été ratifié par les Etats à l'origine du Conseil de l'Europe en 1950. Ce texte reprend essentiellement les valeurs des droits de l'homme qui

avaient d'abord étaient définies au moment de la révolution française. Cette Convention a pour but de protéger et de diffuser les droits de l'homme, tels que la liberté d'expression (doc 2) ou l'égalité des individus (doc3)

3. Document 3 : Quel est le rôle du Conseil de l'Europe ? (2 points)

Le conseil de l'Europe est une institution internationale regroupant 47 Etats européens dont le but est de définir une politique commune à tous ces membres en matière des droits de l'homme. Le conseil regroupe les ministres des Affaires Etrangères de chaque Etat et il est présidé à tour de rôle pendant 6 mois par l'un d'eux. Depuis le 10 novembre, c'est la Turquie qui le préside.

**REDACTION D'UN PARAGRAPHE ARGUMENTE (6 points)**

À l'aide des documents **et de vos connaissances** (si si vous en avez !), rédigez un paragraphe d'une quinzaine de lignes dans lequel vous expliquerez ce qu'est le Conseil de l'Europe. (Quoi, qui, où, comment, pourquoi, quand)

Le Conseil de l'Europe a été institué en 1949 pour éviter de reproduire les horreurs commises lors de la deuxième guerre mondiale et pour recomposer « la famille européenne », **comme** le disait Churchill.

**Ainsi, dans le but** de promouvoir les droits de l'homme, le Conseil de l'Europe s'est doté d'instruments **tels que** la Convention de Sauvegarde des droits de l'homme qui est un traité signé par les Etats membres. **Son objectif est de définir les libertés individuelles essentielles aux citoyens européens.**

**Pour** faire respecter ce texte, le Conseil de l'Europe a institué la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui est un tribunal chargé de le faire respecter. Il a les moyens de condamner les Etats qui enfreignent la Convention des droits de l'Homme. **N'importe quel citoyen peut la saisir s'il estime que ses droits ont été violés par l'Etat.**

- **Connaissances personnelles**
- **Etude de documents**
- **Connecteurs logiques**

⇒ Florilège des PA de Melles et Mrs : Zitouni, Ebeyer, Revillon, Olivia, Halvick

(2 points pour la présentation, l'orthographe et la syntaxe)